

2,2 kg de corail rouge saisis lors d'une pêche illégale à Bonifacio

Jeudi après-midi, les services de la direction régionale des Gardes-Côtes ont contrôlé un navire de pêche battant pavillon italien, à proximité de la frontière maritime avec l'Italie, dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio

Le navire battant pavillon italien avait déjà été repéré depuis quelque temps par différents services de surveillance maritime, et était suspecté de se livrer à une pêche illégale de corail. Jeudi après-midi, la vedette de la brigade Gardes-Côtes des douanes d'Ajaccio est donc intervenue sur un bateau de 17 mètres qui se trouvait au sud-ouest de Bonifacio, à un peu moins de deux miles nautiques de la frontière maritime italienne.

À son bord, le capitaine, de nationalité italienne, et un plongeur, italien lui aussi. En plongée, une deuxième personne, allemande cette fois, en train de remonter à la surface en respectant ses temps de décompression. "Les plongeurs vont généralement à plus de 50 mètres. Il leur faut donc respecter ces paliers pour remonter à la surface en toute sécurité. C'est au cours de ces remontées que la personne



2,2 kg de corail rouge ont été saisis jeudi après-midi au sud-ouest de Bonifacio.

PHOTO PRÉFECTURE DE CORSE

sur le bateau récupère le corail", détaille la direction régionale des Gardes-Côtes.

À bord, les douaniers trouvent 2,2 kg de corail rouge, "alors que le bateau n'avait pas de licence pour pêcher dans les eaux territoriales françaises, mais uniquement pour les eaux italiennes. Cette licence est ac-

cordée à très peu de pêcheurs en France, d'autant que la pêche du corail est, comme chacun sait, très réglementée."

Une fois l'infraction constatée, les personnels de la vedette des douanes ont remis leur procédure à la Direction départementale des territoires et de la mer

(DDTM). Le parquet d'Ajaccio devrait désormais prendre la suite judiciaire de cette affaire, dont les protagonistes sont repartis libres à l'issue d'une opération qui aura duré environ une heure et demie.

"Compte tenu de sa fragilité, de son mode de croissance relativement lent ainsi que de sa surexploitation antérieure, la pêche du corail rouge est aujourd'hui très encadrée au niveau régional, national et international. Cette opération illustre la détermination de l'État à lutter contre le braconnage en mer qui porte atteinte à la capacité de renouvellement de la ressource halieutique et la biodiversité marine en Corse, et particulièrement dans l'aire marine protégée que constitue la réserve naturelle des bouches de Bonifacio", précise la préfecture de Corse-du-Sud, qui a évoqué cette saisie sur ses différents réseaux sociaux.

SANDRINE ORDAN



PHOTO GEORG